TOURCOING

Manifestations patriotiques

Il y a de cela sept ou huit ans, la société des Anciens militaires de Tourcoing était à peine constituée que sa première pensée fut de profiter du jour de la Toussaint pour aller rendre un pieux hommage à la mémoire des soldats morts pour la défense de la Patrie.

Ce fut d'abord une humble couronne que cette société alla déposer au pied du monument. Les années suivantes, elle renouvela son patriotique pèlerinage, mais elle eut la noble idée de donner plus d'éclat au monument funéraire qui abrite les restes des victimes de la guerre.

Ce fut l'œuvre des dernières années.

La pyramide de pierre fut complétement restaurée et sur les faces on grava en lettres d'or, le nom des braves qui ont succombé pour la Patrie.

Ce travail fut effectué au moyen d'une souscription dont la société des anciens militaires fut l'initiatrice. Ensuite au moyen du reliquat de cette souscription et d'une allocution de la ville, le monument fut entouré d'une superbe grille en fer forgé qui était inaugurée l'année dernière.

En même temps qu'elle poursuivait le but qu'elle s'était tracé, la société des anciens militaires voyait tous les jours grandir l'importance de la manifestation du 1er novembre. Des groupes et des individualités se joignent à elle toujours plus nombreux, donnant à cette démonstration du souvenir patriotique un caractère très imposant, ce qui est consolant au temps où nous vivons où certains politiciens ne craignent pas de ren er toute idée de Patrie.

La manifestation d'hier a été en tous points plendide.

Des 10 heures 1/2, les sociétés devant composer le cortège viennent se grouper sur la terrasse de l'Hôtel-de-Ville. La présence de nombreux sociétaires de l'Union des Patriotes de Roubaix est très remarquée.

A onze heures un quart, le cortège se met en marche dans l'ordre suivant : tambours et clairons des sapeurs-pompiers, l'Union des trompettes, l'Union tourcoingeoise, société de gymnastique et d'armes, la Société des Anciens militaires, dont quatre de ses membres portaient une magnifique couronne en fleurs naturelles offerte par l'Union des Anciens M. François Mauriel-Jonglez ; la Société des Anciens militaires, établie rue du Dragon, l'Union des patriotes de Roubaix, les anciens militaires de Blanc-Seau, les pompiers, le conseil municipal représenté par MM. Honoré-Colson, Herbin, Demouy, Tack, Grad, A. Dual et Decoulombier, une délégation des officiers de réserve, dont un seul était en tenue.

Viennent ensuite des délégations de la gendarmerie, de la douane, de l'octroi, derrière eux et fermant le cortège, un groupe de jeunes patriotes, allant déposer sur la tombe de l'un de leurs amis mort au service, une couronne en perle.

Pour se rendre au cimetière, le cortège a suivi les rues de la Paix, de l'Hôtel-de-Ville, la Grand'Place, les rues Saint-Jacques, Nationale et le jardin public et s'est arrêté sur tout le parcours au milieu d'une haie de curieux, qui se découvrent silencieusement devant cette manifestation en l'honneur des braves.

Au cimetière l'affluence était énorme et les agents de service, avaient grand peine à maintenir le public qui voulait envahir les abords du monument.

M. Edouard Cau, secrétaire-trésorier de la société des Anciens militaires a pris le premier la parole.

Discours de M. Cau

Chers Camarades,

1870 1871 deux dates à jamais mémorables, deux époques qui réveillent dans notre âme des sentiments bien différents.

1870! Qui de nous ne voit par la pensée l'humiliation de notre pauvre France? Elle qui depuis des siècles commandait en prestige à toutes les nations, se voit fouler aux pieds d'un ennemi implacable! Elle dont les armées brillantes, invaincues, étaient promenées en maîtresses à travers l'Europe, sentir battre son cœur sous la botte d'un homme dont le mémoire aura à jamais maudit et Pleurs, incendies, rang, voilà le tableau de cette année malheureuse! Et après avoir tout souffert, tout enduré, il nous restait à boire jusqu'à la lie, le calice qu'il nous tendait. (Coupez, dit-il du vaincu, mais ne touchez pas à mon honneur! Eh bien, désormais vous de cette belle province qui fait partie intégrante de votre âme ; puisez dans vos coffres votre plus bel or, et que tout cela me soit donné de gré, ou je le prendrai de force.

Mes chers camarades, ne sentez-vous pas dans vos veines bouillir le sang de nos aïeux? Et néanmoins la France dut se mutiler, la France dut verser l'or qui lui était demandé, elle dut boire jusqu'au bout l'amertume et l'humiliation. Notre beau pays n'était cependant pas anéanti.

Le génie des anciens jours fit jaillir de nouveaux héros. Bientôt il retrouva la vie qu'on croyait lui avoir enlevée : il redevient vigoureux, puissant, armé d'une extrémité de l'autre de la France le cœur battit à l'unisson et chacun sentit naître en soi l'idée de la revanche.

1871! C'est sur nous aujourd'hui encore, c'est sur vos frères, vous qui reposez ici, c'est sur notre pays revenu beau et fier que tous les yeux se portent à nouveau. Mais quel contraste, mes chers camarades ; alors qu'autrefois c'était un regard de pitié qui nous était adressé, aujourd'hui c'est un regard d'envie, il y a 23 ans on nous croyait à jamais morts, aujourd'hui on s'étonne de notre vie et de notre force.

Aussi en dans de notre armée qui grandissait, en face de nos forces qui augmentaient, celui qui a dit ne s'être trompé que 2 fois en sa vie, se vit contraint de faire appel à deux étrangers pour chercher à nous faire disparaître à jamais.

Mais quelqu'un veillait, un grand Empereur, devenu aujourd'hui notre aïeul, se levait devant lui, et lui dit : ne touchez plus à la France!

Mes chers camarades, sur la tombe de nos frères et au lendemain du jour où l'amitié des deux grands peuples vient à jamais d'être scellée, poussons, nous aussi, le cri de Vive la Russie! Vive la France!

M. Defretin, au nom du groupe des anciens militaires de Blanc-Seau, a prononcé les discours suivants :

Discours de M. Defretin

Messieurs,

Au nom du groupe du hameau du Blanc-Seau, qu'en l'absence de M. le lieutenant Petin, j'ai le devoir de représenter, permettez que j'ajoute quelques mots aux discours que vous venez d'entendre.

Depuis nombre d'années nous venons comme aujourd'hui et à pareil jour, manifester devant ce monument monumental des anciens de la France morts pour la défense de la patrie, nous sommes décidés à continuer longtemps cet annuel pèlerinage ; nous le ferons, que Dieu nous impose et nous grave encore quelque chose.

L'année 1870 qui tire à sa fin a été marquée par des événements de guerre, qui ont fait exception dans l'écho tout récemment a dû faire tressaillir ceux qui, immédiatement sous les frontières, consacrent leur défense du sol sacré de la patrie. Il nous est permis d'espérer!...

La poésie a dit : Où le père a passé, passera bien l'enfant. Espérons-le, souhaitons-le, Messieurs, pour la gloire et l'instructibilité de la patrie.

Vive la France!

M. Lesimple, secrétaire de l'Union des Patriotes de Roubaix succède à M. Defretin et s'exprime en ces termes :

Discours de M. Lesimple

Mesdames, Messieurs,

C'est au nom des jeunes, au nom de ceux qui n'ont pas encore combattu que je salue ici les glorieuses dépouilles des héros morts pour la grande patrie française. Inclinons-nous devant les cendres de ces humbles héros qui ont fait noblement le sacrifice de leur vie pour la défense du drapeau.

Honneur à ces petits soldats, hardis pionniers de la civilisation, qui ont bravé les plus sérieux dangers, en ne tenant compte ni des climats meurtriers qui les décimaient à l'égal du feu de l'ennemi.

Honneur à ces vaillants de 70 qui, dès s'en vous le nombre tombaient, blessés à mort et frappaient encore.

Rattachons à leur mémoire ces beaux vers de Victor Hugo :

Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie
Gravons les plus beaux noms, leurs noms sont les plus beaux
Toute gloire auprès d'eux passe et tombe éphémère
Et comme ferait une mère
La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau.

Ah oui, ils y ont bien droit ces braves à nos hommages à ces soldats inconnus dans notre patrie, au livre d'honneur seront s'ir d'exemple pour les générations futures : e jamais nous n'aurons assez de fleurs pour ces nouvelles tombes.

L'armée, Messieurs, est une véritable école d'abnégation, on nous apprend à y défendre sous les plis de son drapeau l'honneur de notre sol chéri, le sol natal, notre famille, ceux que nous aimons, les cendres de nos aïeux.

Oui l'armée est symbolise l'honneur et le dévouement le plus respectée par tous ceux qui ont au cœur un sentiment honnête, pour eux il n'est besoin d'ordre d'appel au moment du danger, à la première sonnerie de clairon d'alarme ils quittent leurs ateliers, leurs pères, leur vieille mère, leur femme, leurs enfants, leur famille pour courir à la frontière.

Dans l'histoire que de traits d'héroïsme, de sublimes exemples à citer tant à l'actif des simples troupiers que des chefs.

Relisez le récit du combat de Sidi Brahim dont récemment on célébrait l'anniversaire dans toutes les régiments de chasseurs à pied.

Dans ce fatal bataille, 400 braves ayant tenu tête à une armée arabe, ont préféré mourir que de se rendre.

C'est à ce combat que le capitaine Dutertre fait prisonnier, est amené par les Arabes devant ses propres de braves Français qui résistaient toujours, leur disait : « Mes amis, je suis menacé d'être décapité si je ne parvienns pas à vous persuader de mettre bas et à me rendre et je viens vous dire non pas de vous rendre, mais de résister jusqu'à la mort. Vive la France! »

Ramené au camp ennemi, il y fut massacré.

N'est-ce pas sublime cet exemple?

Eh bien ! chaque page de notre histoire, vous en rencontrera de semblables.

Ces exemples sont un enseignement dont doit profiter votre patriotisme.

Tous ces héros du Tonkin, du Dahomey, du Soudan, de l'année terrible, dont vous honorez aujourd'hui la mémoire doivent vous dicter le même dévouement, la même abnégation pour le jour où la France aura besoin de vos bras pour défendre son sol.

Sur ce monument élevé à votre honneur, à vous tous soldats de terre et de mer morts au champ d'honneur, nous prenons l'engagement solennel de ne pas faillir à notre devoir le jour où la patrie réclamera notre dévouement.

L'assistance s'est retirée en proie à une vive émotion.

Le cortège s'est ensuite reformé dans l'ordre précédent et ne s'est disloqué qu'au point de départ place de l'Hôtel-de-Ville.

***

La Société des combattants de 1870-71 de Tourcoing a fait ensuite, dans la salle des fêtes, une réunion à laquelle M. Dupuis a prononcé un discours qui a été prononcé par son président M. Dequermont.

Nous pouvons faisons l'écho des nombreux commentaires qui circulaient à propos de l'abstention presque complète des membres du cercle des officiers, à la manifestation patriotique d'hier.

On ne remarquait en effet dans le cortège qu'un seul officier et encore ce fait-il partie du Cercle — et quelques autres officiers de réserve, cinq ou six seulement en civil.

D'après nos renseignements la commission du Cercle des officiers avait convoqué les membres pour assister à la réunion en spécifiant de la prendre en tenue civile.

Nous croyons savoir que pour cette dernière raison bon nombre d'officiers ont préféré s'abstenir.

Lors de la visite de l'archevêque, on avait bien pris soin d'inviter les officiers à se présenter en tenue, et une quarantaine y avaient répondu. Quelques jours après, c'était M. le Ministre des Travaux publics qui honorait Tourcoing d'une visite. Or, aux réceptions de l'Hôtel-de-Ville, il y avait trois ou quatre officiers en tenue civile qui voulut présenter le président, en civil. C'était une incorrection, c'était contraire au règlement, aussi, le général de France qui la remarqua, se subdivisa un président, pour présenter lui-même les officiers au ministre. Nous laissons le public tirer de ces différentes attitudes, les conclusions qu'il a lieu de tirer.

Vol. — Un vol assez important de numéraire a été commis hier après-midi dans une maison de la rue Nationale. Ne voulant pas entraver la marche de la justice qui est sur les traces du coupable, nous en parlerons demain.

La Toussaint. — Le pieux pèlerinage annuel de la population fervoriel qui fut le beau temps, a eu lieu dans nos cimetières avec autant d'empressement que les autre s années.

Les principales rues de cette ville étaient remplies de promeneurs qui s'en allaient porter sur des tombes aimées, une couronne! un bouquet! faibles et muets témoignages d'une affection impitoyablement enlevée par la mort.

Inutile d'ajouter que depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture des cimetières l'affluence était énorme dans chacun d'eux.

Tentative de suicide. — Hier soir, vers cinq heures, le nommé Vanlède Henri, 25 ans, domest que chez Mme Boussac, chez laquelle il demeure rue du Haze, a tenté de mettre fin à ses jours en se jetant dans le canal, près du pont du Halot.

Il en a été retiré presque aussitôt, par une personne se promenant de ce côté, qui lui laissa sa ceinture et parvint à le ramener sur le bord.

Il fut ensuite transporté chez M. Delaelle, estaminet du Flocon, où des effets de rechange lui furent donnés.

Vanlède n'a pas voulu dire le motif pour lequel il avait tenté de finir avec la vie, mais on parvint à déclarer qu'il ne prendrait de longtemps un bain froid de ce genre.

Photographie Artistique et Industrielle
81, rue Desurmont, TOURCOING
Succursale de la Maison ELKAN, de Roubaix. — Spécialité de portraits de bébé par procédé instantané. — Les ateliers sont chauffés. n.o

LILLE
DEUX DRAMES au revolver
Dédiément, le revolver va s'implanter dans nos mœurs. Il ne se passe pour ainsi dire pas de jour que nous n'ayons à relater un drame dans lequel l'arme est un revolver.
Dans la journée d'hier, il y en a eu deux dans notre ville; l'un, qui a heureusement manqué; l'autre, dans lequel il y a eu mort et mort. Voici les renseignements circonstanciés que nous avons reçus. Ils sur ce drames, qui font l'objet de toutes les conversations.

Boulevard de la Liberté

A l'angle du boulevard de la Liberté et de la rue Dédin, dans la maison portant le n° 78 du boulevard, habite au second étage une dame Elodie Turlin, femme Hughes, 40 ans, rentière.

Cette dame avait demeuré pendant quelques années à Anvers. Elle avait une jeune fille charmante dont un sous-officier belge, Victor Spruyt s'amourait follement. Comme il ne pouvait l'épouser étant au régiment, il préféra déserter et vint habiter avec elle boulevard Victor Hugo, 157, tandis que la mère s'en faisait le pourvoyeur de la Liberté.

Le jeune ménage ne fut pas longtemps heureux ; car il paraît que la fille Turlin ne tarda pas à devenir coquette. Spruyt, qui est âgé seulement de 24 ans, en conçut un vif chagrin et n'hésita pas à accuser la mère de la mauvaise conduite de celle qu'il aimait.

Celle-ci ne voulut point de ses conjungo dans la nuit de mardi à mercredi. C'en fut trop pour Spruyt. Il acheta rue de Paris un revolver qu'il chargea de quatre coups, fit des 21 cartouches dans ses poches et courut chez Mme Turlin.

Il s'était environ neuf heures et demie quand il y arriva. A peine eut-il franchi la porte à double tour, mit la clef dans sa poche, qu'il retira revolver sur sa belle-mère et menaça de la tuer parce que, disait-il, c'était elle qui livrait sa fille à la débauche. « C'est ton dernier jour, tu vas y passer, mais avant de quitter il faut que tu entendes ce que j'ai à te dire. »

Aux cris de détresse poussés par Mme Turlin, les voisins coururent chercher la police et le gardien de la paix Wartel fut le premier sur les lieux. Dès qu'il fut entré, Spruyt tourna sa colère contre lui et, élevant son revolver à la hauteur du visage, l'en menaça. Il prenait même à plusieurs reprises sur la détente; mais heureusement, pour les personnes menacées, le revolver ne fonctionna pas.

Le gardien de la paix s'élança sur le forcené et, avec l'aide de M. Eugène Dufossez, 36 ans, sellier, rue du Barbier Maes, 19, que les appels désespérés de Mme Turlin avaient attiré dans ces parages, réussit à le maintenir en attendant l'arrivée d'un autre agent qu'on était allé chercher.

Spruyt, de plus en plus furieux, se débattait comme un bon diable.

Il donna des coups de droite et de gauche, mordit l'agent Wartel à plusieurs reprises à la main gauche, l'agrégina au cou et finalement lui porta un furieux coup de pied sur la jambe droite.

A ce moment arriva l'agent Dar o s qu'on était allé chercher. Il aida son collègue à ligoter le forcené et à le mener au commissariat du 8e arrondissement, où il fut maintenu en état d'arrestation.

Le garde n de la paix Wartel, dont la conduite atténue des plus grands éloges en cette circonstance, a reçu de la part du forcené quelque contusions sérieuses, une blessure telle mentoérieuse à la jambe droite que le docteur a dû lui ordonner un repos complet.

Rue Saint-Etienne

UNE BLESSÉE — SUICIDE DU MEURTRIER

Vers cinq heures et demie du soir, un autre drame, aux conséquences plus sérieuses, venait de se dérouler dans l'estaminet des *Quatre-Cœurs*, tenu par Mme Vve Duquenne, rue Saint-Etienne, 4.

Le 3e octobre dernier, un sieur Alexandre Dupont, 50 ans, ancien douanier belge retraité, né à Louvain, actuellement ébarbeur à Lille, venait louer, au prix de 45 francs par mois, une chambre du premier étage, à l'estaminet ci-dessus. Cet homme, par son âge, par sa tenue, paraissait devoir être un excellent locataire et, en effet, Mme Duquenne ne s'en jouissait-elle déjà de lui avoir loué la chambre. Il avait payé quinze jours d'avance. Elle ne se doutait pas que deux jours après, elle aurait été témoin du drame que nous allons raconter.

Le drame — Cinq coups de révolver

Dupont avait pour maîtresse, depuis environ six ans, la veuve Polart, née Marie Choquet, 40 ans, cuisinière chez M. Boubert, épicier, Grand-Place. Hier après-midi, vers quatre heures, Dupont descendit de sa chambre où il reviint peu après avec sa maîtresse. Ils étaient ensemble depuis un moment, quand, vers six heures moins le quart, Mme Duquenne entendit tirer successivement cinq coups de révolver.

Elle se demandait d'où cela provenait, lorsque, tout à coup, les cris : au secours! au secours! retentirent dans l'escalier de son domicile. Au même moment apparut à sa regarde une femme couverte de sang, n'ayant pour tout costume qu'une chemise sanglante. C'était Marie Chocquet.

Elle tenait un enfant en main et, tout en cherchant à étancher le sang et la couvrir avec des vêtements qui lui apparaissaient.

A chaque instant, la blessée, au lieu de répondre aux questions qu'on lui posait, disait : « Donnez-moi quelque chose, madame, je sens mon cœur qui s'en va. Je vous le paierai. »

Mme Duquenne lui fit donc absorber un grand verre de cognac; puis elle monta au premier pour savoir ce qui s'était passé. Mais elle se heurta contre une porte hermétiquement fermée. C'est alors qu'elle fit chercher la police.

Le meurtrier pendu

M. Perlet, commissaire de police du ter arrondissement, accourut aussitôt averti. Laissant la blessée aux soins de Mme Duquenne il fit chercher un médecin et, ayant enfoncé en quelques mots l'huis ro des coups de révolver, se hâta de se rendre dans la chambre où le drame s'était déroulé.

La porte restant toujours close, il fit enfoncer et apparut alors sur le seil et sur le lit de nombreuses taches de sang. En même temps, il lui sembla qu'un revolver (6 coups) dont cinq coups avaient, en effet, été déchargés.

On se demandait par où le meurtrier avait pu fuir, quand, en ouvrant un placard, à gauche de la cheminée, on l'aperçut pendu à un crochet servant à suspendre des vêtements.

Dupont avait passé une corde dans le crochet et, pour arriver à ses fins, avait dû s'agenouiller, l'armoire étant assez basse. C'est dans cette position que le magistrat le trouva.

Il s'empressa de le décrocher; mais il était déjà trop tard; la mort avait fait son œuvre.

M. le docteur Rey, qui était arrivé sur ces entrefaites, ne put que constater le décès.

Mme Duquenne, qui avait suivi le commissaire dans la chambre du meurtrier, en apprit la mort de la main de leur parce que, disait-il, c'était elle qui livrait sa fille à la débauche. « C'est ton dernier jour, tu vas y passer, mais avant de quitter il faut que tu entendes ce que j'ai à te dire. »

Aux cris de détresse poussés par Mme Turlin, les voisins coururent chercher la police et le gardien de la paix Wartel fut le premier sur les lieux. Dès qu'il fut entré, Spruyt tourna sa colère contre lui et, élevant son revolver à la hauteur du visage, l'en menaça. Il prenait même à plusieurs reprises sur la détente; mais heureusement, pour les personnes menacées, le revolver ne fonctionna pas.

Le gardien de la paix s'élança sur le forcené et, avec l'aide de M. Eugène Dufossez, 36 ans, sellier, rue du Barbier Maes, 19, que les appels désespérés de Mme Turlin avaient attiré dans ces parages, réussit à le maintenir en attendant l'arrivée d'un autre agent qu'on était allé chercher.

Spruyt, de plus en plus furieux, se débattait comme un bon diable.

Il donna des coups de droite et de gauche, mordit l'agent Wartel à plusieurs reprises à la main gauche, l'agrégina au cou et finalement lui porta un furieux coup de pied sur la jambe droite.

A ce moment arriva l'agent Dar o s qu'on était allé chercher. Il aida son collègue à ligoter le forcené et à le mener au commissariat du 8e arrondissement, où il fut maintenu en état d'arrestation.

Le garde n de la paix Wartel, dont la conduite atténue des plus grands éloges en cette circonstance, a reçu de la part du forcené quelque contusions sérieuses, une blessure telle mentoérieuse à la jambe droite que le docteur a dû lui ordonner un repos complet.

TENTATIVE DE SUICIDE DRAMATIQUE
Hier matin, le garçon tailleur de chez M. Decottignies, rue du Faubourg-de-Tourcoing, 90, arrivait dans la chambre et allait pénétrer dans le magasin dans les circonstances suivantes :
Depuis environ deux mois qu'il occupait cet emploi, le jeune homme paraissait sombre. Peut-être, en effet, s'ennuyait-il d'un certains jours, rembiait ne plus jouir de la plénitude de ses facultés.
Hier, vers sept heures et demie du matin, il descendit de sa chambre et alla absorber un verre de la liqueur qui lui était devenue favorite. Il entra peu après et dit à son patron qu'il allait se coucher parce qu'il se sentait malade.
A huit heures, comme on remiait pour voir s'il n'avait besoin de rien, on le trouva haletant dans un sang : il venait de se tirer deux coups de pistolet dans le poignard : deux à la tête et le troisième au côté gauche.
M. le docteur Vanhoverwyn fut appelé à lui donner des soins. Il constata que les deux blessures de la tête n'étaient pas mortelles ; mais que le coup porté au côté gauche avait dû perforer le poumon. Son état étant jugé très-grave, Duhem fut transporté et admis d'urgence à l'hôpital St-Sauveur.
Quant à la cause de cette tentative de suicide, il faut l'attribuer à des chagrins d'amour. Il a en effet, déclaré au commissaire de police du 8e arrondissement qu'il était question d'une fiancée, mais il a refusé de la nommer.
Dans ses recherches le magistrat n'a retrouvé que le poignard dont le diesapéré s'était servi, mais les deux pistolets qu'il avait pris en lui-même, qu'on trouve souvent en pareille circonstance.

LE NORD
DUNKERQUE
UN ENFANT BRULÉ VIF
Un terrible accident s'est produit mardi dans l'après-midi, dans la maison portant le n° 59, de la rue de la Paix.
En l'absence de ses parents, le jeune Eulman, âgé de 4 ans, s'avise d'allumer des morceaux de bois au poêle.
Ayant entendu du bruit, le petit imprudent voulut fomber se tire-na enflammée et essaya de marcher dessus. Mais le feu prit à ses vêtements et en un clin d'œil, il fut entouré par les flammes.
Il se rendait dans d'horribles souffrances lorsque sa mère arriva. Malgré les soins du docteur Hugue il ne tarda pas à expirer. Le corps de ce malheureux enfant ne forma qu'une plaie, des genoux aux oreilles.

L'Amour curieux
Un parfum inconnu flotte dans l'air.
Et l'amour curieux soulevant son bandeau,
Regarde avec des yeux que le désir enflamme
Un tas pyramidal de savons *Mélodie*.
En vente à Roubaix :
Chez M. Duhem-Merchez, 87, Grande-Rue et partout. — Fabricant Félix Rydoux, Marseille. 6104

Brasserie J. Vandame Bières Brune et Blonde
22, Square Jussieu, Lille. En fûts et en bouteilles.
Se commandent chez M. BEWAME, 21, rue Nain, Roubaix.

La VOGUE [illegible]
Banyuls-Trilles
[illegible] MM. les [illegible] Banyuls-Trilles [illegible] et actionnaires [illegible] clients et actionnaires [illegible] clients pour notre produit.
Bonnes [illegible] TRILLES Frères.

BONS PANAMA
LOTS du CONGO
délivrés en tous temps avec facilité de revente à des conditions particulières par le syndicat
J. BULTE
Comptoir de Change
ROUBAIX, 36, Rue Neuve, ROUBAIX
ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables
Exécution rapide de tous ordres avec Banques à Paris, Lille, Roubaix, Anvers, Londres, Amsterdam.
Souscription aux Emissions. — Versement, Conversion.
Paiement immédiat et sans frais des COUPONS présentés à l'échéance.
BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES
Achat et Vente d'Actions de Charbonnages

BULLETIN FINANCIER

Paris, 31 octobre 1884.

Le marché est agité sur les valeurs de spéculation, on craint que la liquidation [illegible] rentes françaises leur coûte sont relativement [illegible] tenue.

1 3/0 0 cotée 80 37.
1 s 4 1/2 104 [illegible]
Obligations à 3 0/0 [illegible] 78 95.

L'Extérieur s'[illegible] de plus en plus [illegible] cée par les affaires du Maroc, demeure à 66 [illegible] Les valeurs de crédit se [illegible] le Banque de France à 3690.

Le Crédit Foncier [illegible] à 1278 75, [illegible] des obligations foncières et communales [illegible] entiérement au compteur au courant d'affaires très [illegible].

Le Comptoir national d'escompte se présente à 485, [illegible] marqué la pénurie des transactions.

Le Crédit Lyonnais se maintient à 708 50.

La Société générale conserve son même habitude à 405.

Les obligations 3 et 4 0/0 des [illegible] de France donnent 1 cc à de bons cours. [illegible] 4 0/0 [illegible] trimestriel, à 274 et 468.

La part de Rio-Tinto [illegible] 1'or reste demandée à 125 francs. On note de bons achats en vue des résultats de l'exercice en cours qui promettent d'être très satisfaisants.

L'obligation des Chemins [illegible] est [illegible] à 435.

Le Comptoir de change
A. PAJOT & CH. LEFEBVRE
Siège social : LILLE, 60 bis, rue Nationale, Coin de la rue de l'Hôpital-Militaire.
Succursale : ROUBAIX, 6, rue de la Gare, WATTEMES-LILLE, 1 bis G.-Lebon.
PAIE immédiatement à présentation sans classement ni bordereau.
1° *Sans frais* les coupons : Russes, Hongrois, Anglais, Suédois, Chemins de fer Français, etc., etc.
2° Tous autres Coupons Français et Etrangers, à toute échéance moyennant 1/2 0/0 seulement commission variant suivant le délai d'escompte.
3° Tous titres remboursables.
4° Tous titres [illegible] Titres négociables Titres contre espèces.
EXÉCUTE à des conditions particulières [illegible] Russe, Hongrois, Turc, Egypte, Lots Espagnols, Lots du Congo, Bons Panama, Bruxelle, Anvers, etc., etc.
Conditions particulières pour les Sociétés financières

MAUX D'ESTOMAC
Digestions difficiles, Pituites, Maladies du foie
GUÉRISON ASSURÉE
PAR LA POUDRE
Trésor de l'Estomac
de H. COUVREUR, *pharm.-chimiste*
Cette poudre d'une efficacité étonnante a reçu l'approbation de tous les médecins qui l'ont employée.
PRIX DE LA BOITE : 2 fr. 50
S'adresser pharmacie COUVREUR, 20, rue Neuve, à Roubaix. 5972

Imprimerie de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.
Le Gérant : E. DUGARDIN.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 33

Petite Mère

DEUXIÈME PARTIE

MALHEUR AUX FAIBLES

Deux mailles ayant été précédemment portées à la voiture, la Roussotte n'a pas à côté de Marceline et la fermière, qui allait conduire, monta sur le siège du cocher.

Le cheval et la voiture devaient être laissés une auberge, près de la gare, où François Lambert viendrait les reprendre le lendemain.

A onze heures et demie, les trois femmes montaient dans un compartiment de première classe, où elles étaient seules, et le train les emporta vers Paris.

IV

LES COMPLICES

Madame Victorine Savouroux avait une entière confiance en la Roussotte, et cette confiance était méritée sous tous les rapports; elle avait également confiance en l'ancienne camarade de servante, qu'elle avait associée à ses projets.

Elle se disait, non sans raison, que pour être fidèlement et bien servie par ces deux femmes peu scrupuleuses, il suffisait de les bien payer. Or, l'argent ne lui manquait point, elle pouvait faire large-ment les choses.

La Roussotte et Huberte ayant accepté d'être ses complices, elle forçait l'une et l'autre, ce qu'elle voulait qu'il fût fait.

Quand elle eut installé Marceline dans la petite maison de Montreuil-sous-Bois, après avoir donné à ses complices de minutieuses instructions, elle retourna à Margaine.

Mais elle devait revenir dans une dizaine de jours.

Du reste, elle laissait aux deux femmes une somme assez rondelette pour qu'elles n'eussent aucun embarras à redouter.

Mademoiselle de Langrolle se trouva bien à Montreuil ; enfin elle était tranquille, respirait à l'aise, tout en elle se dilatait. Elle était loin de François Lambert.

Et puis elle n'était plus prisonnière dans sa chambre; elle pouvait aller et venir, se promener dans le jardin. Il n'était si beau ni bien entretenu ; mais il lui importait peu qu'il fut inculte, que les herbes poussassent dans les allées, elle y pouvait réfléchir et rêver sans contrainte, elle y avait le grand air et le soleil et même, parfois des chants d'oiseaux.

Il est vrai que son horizon était borné par des murs, mais, tu n'es bien logée, tu dors dans un bon lit et tu manges tout ce qui te fait plaisir à manger, puisque c'est toi qui fais notre cuisine. Mais nous ne serons plus guère que quinze jours ou trois semaines à rester dans cette maison, c'est-à-dire à jouir d'une existence que de plus huppées que nous envieraient. Après, ma chère, nous irons chercher de notre côté.

— Oui, c'est comme ça, le vie !

— Elle a eu son bon temps pour moi comme pour toi, et le vois que, de loin en loin, elle a encore quelque beaux jours.

Huberte ébauche un froid sourire.

— Mais, ajoutait-elle, il faudra donc aussi-je à rendre le service en question ?

Après l'accouchement.

— Ah ! Et alors, qu'est-ce je feraï ?

— Nous arrangerons l'enfant gentiment puis tu le prendras et l'emporteras en disant à la mère que tu vas le porter à une nourrice.

— Pourquoi la nourrice ne viendrait-elle pas elle-même prendre ici son nourrison ?

— Parce que ça ne se peut pas, répliqua la Roussotte.

Et elle se mit à rire.

— Ainsi, reprit Huberte, c'est moi qui serai chargée de trouver la nourrice.

— Non.

— En effet, c'est habituellement l'affaire de la sage-femme.

— Ah ! ma chère, il n'y aura pas de sage-femme.

— D'abord est-tu satisfaite de ce que la patronne a fait pour toi ? Oui, si tu m'aimes mieux, la sage-femme, ce sera moi.

— Tu !

— Oui, moi, et je saurai parfaitement me tirer d'affaire. Tu sais que pour mon compte j'ai mis au monde trois enfants, sans compter ceux de certaines amies que j'ai aidés à entrer dans la vie.

— Alors on veut un accouchement clandestin ?

— Tu l'as dit.

— Oh !

— Tout se fera dans le plus grand secret.

— Mais la déclaration à la mairie ?

— Il n'y sera pas de déclaration à la mairie.

— Dieu, que me dis-tu ? Mais on veut donc le tuer, cet enfant ?

— Non, non, rassure-toi, on n'en veut pas à la vie de ce petit malheureux qui n'aura qu'un fort, celui de rester sans nom. Quelquefois, tuer un enfant est un crime qui mène aux galères ceux qui le commettent. Donc, l'enfant vivra, s'il ne meurt pas en naissant, qu'il ait à souhaiter ou non cette significatif les choses ; malheureusement, nous n'avons pas à y compter.

On laissera vivre l'enfant s'il veut vivre; mais pour des raisons de haute et de grande importance et que tu n'as pas besoin de connaître, il faut qu'il disparaisse et que si sa mère ni personne n'entende jamais parler de lui.

— Ah oui ! mais qu'en donc, Huberte ? demande la Roussotte.

— Je pense à cette pauvre fille dont on veut perdre l'enfant et à cet innocent condamné à la mauvaise existence de mère.

— Il n'est pas le seul.

— Malheureusement, soupira Huberte. Voilà, c'est épouvantable, ce qu'on me demande de faire.

— Ah ! tu as des susceptibilités ?

— Dame, en présence d'une pareille chose...

— Accède-tu l'opération de suppression ?

— Je ne peux pas ! Rien ne m'en donne le droit ; j'ai promis, j'ai juré de m'exécuter.

Roussotte, de lui rendre n'importe quel service qu'elle exigerait de moi.

— Comment !...

— Oui, si tu m'aimes mieux, la sage-femme, ce sera moi.

— Toi !

— Oui, moi, et je saurai parfaitement me tirer d'affaire. Tu sais que pour mon compte j'ai mis au monde trois enfants, sans compter ceux de certaines amies que j'ai aidés à entrer dans la vie.

— Alors on veut un accouchement clandestin ?

— Tu l'as dit.

— Oh !

— Tout se fera dans le plus grand secret.

— Mais la déclaration à la mairie ?

— Il n'y sera pas de déclaration à la mairie.

— Dieu, que me dis-tu ? Mais on veut donc le tuer, cet enfant ?

— Non, non, rassure-toi, on n'en veut pas à la vie de ce petit malheureux qui n'aura qu'un fort, celui de rester sans nom. Quelquefois, tuer un enfant est un crime qui mène aux galères ceux qui le commettent. Donc, l'enfant vivra, s'il ne meurt pas en naissant, qu'il ait à souhaiter ou non cette significatif les choses ; malheureusement, nous n'avons pas à y compter.

— A la bonne heure. Donc, voilà qui est bien entendu. Je n'ai pas besoin de te dire, Huberte, que tu seras bien récompensée.

— Une dame est généreuse, je le sais.

— Une dame de cinquante cents francs le sera donnée. Trouves-tu que c'est bien ?

— Certainement.

— Alors, tu es contente ?

— Oui. Mais je ne te le cache pas, si j'avais su...

— Eh bien ?

— Malgré l'état misérable où j'étais, je n'aurais pas accepté, je crois, les tentatives de la maîtresse.

— Tiens, tu me fais rire avec tes scrupules.

— Il n'y a pas que mes scrupules.

— Quoi encore ?

— Autre chose, la Roussotte, autre chose que je ne sais pas.

— Des bêtises !

— Oui, si tu veux, des bêtises. Mais en dehors de ces bêtises, y a les risques à courir.

— Quels risques ?

— La mère réclamera son enfant à moi surtout, qu'il lui aurait arraché des bras. Que t'en dis-tu ? Et, ce jour-là, quand elle me demandera où est son enfant ?

— Elle ne pourra l'avoir sur aucune question, et tu ne seras pas embarrassée pour lui répondre. Tu lui diras que tu l'as donné à l'enfant, tu n'y reviendras plus. Comme lui, Huberte, lorsque qu'elle voudra savoir où est l'enfant, qu'elle te réclamera, ce n'est pas toi, ni moi, mais sa tante qui lui répondra.

— Il est mort ?

— Elle croira-telle ?

— Il faudra bien qu'elle le croie.

— Si elle a un doute, cependant, si elle soupçonne la vérité.

— Après ?

— Elle criera contre nous, elle portera une plainte au commissaire de police, à la gendarmerie.

(A suivre) Emile SICHEROULLE.